

26 juin 2025

**56ème réunion du Conseil de coordination du Programme de l'ONUSIDA
Genève, Suisse**

24-26 juin 2025

Points de décision

Conseil de coordination du programme ONUSIDA,

Rappelant que tous les aspects du travail de l'ONUSIDA sont régis par les principes directeurs suivants :

- Aligné sur les priorités des parties prenantes nationales ;
- Fondée sur la participation significative et mesurable de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH ;
- Fondée sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes ;
- Sur la base des meilleures preuves scientifiques et connaissances techniques disponibles ;
- Promouvoir des réponses globales au sida qui intègrent la prévention, le traitement, les soins et le soutien ; et
- Basé sur le principe de non-discrimination ;

Décisions intersessions :

Rappelant qu'il a décidé, par le biais de la procédure inter-sessions (voir les décisions dans UNAIDS/PCB(56)/25.2 :

- Convenir que, si la situation sanitaire le permet, les 56ème et 57ème réunions du CCP se tiendront en personne avec une participation en ligne facultative, conformément aux modalités et règles de procédure énoncées dans le document intitulé "Modalités et procédures pour les 56ème et 57ème réunions du CCP" ;
- Convenir que la 56ème réunion du Conseil de coordination du Programme, conformément au point de décision 10.5 de la 26ème réunion du CCP, consistera en un segment décisionnel de trois jours et que le segment thématique convenu au point de décision 9.1 de la 55ème réunion du CCP sera reporté à la 58ème réunion du CCP en juin 2026 ;
- Convenir que la 57ème réunion du Conseil de Coordination du Programme se tiendra du 16 au 18 décembre 2025 (le lieu définitif devant être décidé lors de la 56ème réunion du CCP, comme indiqué dans le document UNAIDS(56)/25.24), remplaçant le point de décision 10.3 de la 51ème réunion du CCP ;

- Rappeler le point de décision 10 de la 55ème réunion du CCP, approuvant la composition de la délégation des ONG ;
- Approuver la nomination du candidat de la région Asie-Pacifique tel que mentionné au paragraphe 10.

Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. *Adopte* l'ordre du jour ;

Point 1.2 de l'ordre du jour : Examen du rapport de la 55e réunion du CCP

2. *Adopte* le rapport de la 55ème réunion du Conseil de coordination du Programme ;

Point 1.3 de l'ordre du jour : Rapport de la Directrice exécutive

3. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive ;

Point 1.4 de l'ordre du jour : Rapport du Président du Comité des Organismes coparrainants

4. *Prend note* du rapport du Président du Comité des Organismes coparrainants ;

Point 3 de l'ordre du jour : Suivi du segment thématique de la 55e réunion du CCP

- 5.1 *Note avec inquiétude* qu'il y avait encore 120 000 nouvelles infections par le VIH chez les enfants en 2023, en particulier en Afrique subsaharienne, où résident 88 % de tous les enfants non diagnostiqués ; que 600 000 enfants (âgés de 0 à 14 ans) vivant avec le VIH ne reçoivent actuellement pas de traitement contre le VIH ; que plus d'un tiers (36 %), soit 370 000, des adolescents âgés de 15 à 19 ans vivant avec le VIH ne reçoivent pas de thérapie antirétrovirale ; que les enfants représentent 12 % de tous les décès liés au sida, alors qu'ils ne constituent que 3 % des personnes vivant avec le VIH ; et que les enfants et les adolescents ont beaucoup moins de chances d'obtenir une suppression virale que les adultes en raison de l'insuffisance des services et de l'aide ;
- 5.2 *Prend note* de la note d'information (UNAIDS/PCB (55)/24.34) et du rapport de synthèse (UNAIDS/PCB (56)/25.6) du segment thématique du Conseil de coordination du Programme sur la " Lutte contre les inégalités chez les enfants et les adolescents pour mettre fin au sida d'ici à 2030 " ;
- 5.3 *Demande* aux États membres, en étroite collaboration avec les organisations de lutte contre le VIH dirigées par les communautés et d'autres organisations et partenaires de la société civile concernés, avec le soutien du Programme commun, d'accélérer la mise en œuvre d'actions ciblées et mesurables en vue de la réalisation des objectifs de 2030 pour les enfants :
 - a. Intensifier les interventions de prévention et de traitement du VIH de haute qualité, intégrées et centrées sur l'être humain pendant la grossesse et

l'allaitement, y compris pour les populations clés¹, les enfants et les adolescents, y compris par le biais de modèles de prestation de services dirigés par les jeunes et les communautés, et dans le cadre des soins de santé primaires et des structures communautaires ;

- b. Mettre en œuvre des stratégies de recherche de cas fondées sur des données probantes et déterminées en fonction du contexte afin d'identifier les enfants et les adolescents vivant avec le VIH qui n'ont pas été diagnostiqués et de veiller à ce qu'ils commencent à suivre un traitement en temps voulu et à ce qu'ils le conservent ;
- c. Renforcer davantage le soutien apporté aux communautés afin qu'elles puissent jouer un rôle moteur dans la riposte au VIH, y compris les organisations de lutte contre le VIH dirigées par les communautés, en particulier celle dirigées par et pour les jeunes et les organisations de la société civile particulièrement pertinentes d'adolescentes et de jeunes femmes, de populations clés et de personnes vivant avec le VIH, en renforçant leur représentation et participation où sont prises les décisions en matière de financement et de programmation impactant les communautés, tout en rappelant les principes directeurs des travaux de l'ONUSIDA ;
- d. Renforcer les systèmes d'information sanitaire afin de collecter et désagréger des données de programme permettant de suivre les paires mère-bébé, les enfants, les adolescents et les jeunes vivant avec le VIH et les plus exposés au risque d'infection par le VIH, dont ceux des populations clés ainsi que leurs enfants, accroître l'utilisation des analyses de données permettant d'identifier les causes des nouvelles infections par le VIH chez les nourrissons, et utiliser ces données pour orienter la conception de programmes efficaces et durables et orienter les financements vers les domaines où ils sont le plus nécessaires ;
- e. Donner la priorité à une action ciblée pour s'attaquer aux facteurs structurels d'augmentation du risque et de la vulnérabilité liés au VIH pendant la grossesse et l'allaitement, y compris au sein des populations clés, et pour supprimer les obstacles politiques et juridiques qui entravent leur accès aux services liés au VIH, et renforcer la fourniture d'une éducation et d'informations complètes, adaptées à l'âge et aux contextes culturels, sur la santé sexuelle et reproductive et la prévention du VIH, ou d'une éducation sexuelle complète, comme le prévoit la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026, tout en promouvant la prise de décision éclairée et le bien-être^{2,3} ;
- f. Augmenter les investissements ciblés, immédiats et à long terme, pour mettre fin au sida chez les enfants et les adolescents, y compris en augmentant le financement national, pour une riposte durable et planifiée au-delà de 2030 ;

¹ Telle que définie dans la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026. Les populations clés, ou populations clés à haut risque, sont des groupes de personnes qui sont plus susceptibles d'être exposées au VIH ou de le transmettre et dont l'engagement est essentiel à la réussite de la riposte au VIH. Dans tous les pays, les populations clés comprennent les personnes vivant avec le VIH. Dans la plupart des contextes, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les transsexuels, les consommateurs de drogues injectables, les travailleurs du sexe et leurs clients courent un risque plus élevé d'être exposés au VIH que les autres groupes. Toutefois, chaque pays doit définir les populations spécifiques qui sont essentielles à son épidémie et à sa riposte en fonction du contexte épidémiologique et social.

² La République islamique d'Iran se dissocie du point de décision 5.3, e.

³ Les États-Unis d'Amérique se dissocient du point de décision 5.3, e.

Point 4 de l'ordre du jour : Cadre unifié du Budget, des résultats et de responsabilisation (CUBRR) 2022-2026

Point 4.1 de l'ordre du jour : Rapports de performance

- 6.1 *Prend note* avec satisfaction du rapport de suivi des performances 2024, y compris de sa portée et de sa profondeur ;
- 6.2 *Encourage* tous les pays à utiliser les rapports annuels de suivi des résultats de l'ONUSIDA pour répondre à leurs besoins en matière de rapports ;
- 6.3 *Demande* à la directrice exécutive de présenter un rapport de suivi des performances 2025 considérablement simplifié ;

Point 4.2 de l'ordre du jour : Information financière

- 6.4 *Accepte* le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- 6.5 *Prend note* de la mise à jour intermédiaire de la gestion financière de l'exercice biennal 2024-2025 pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 mars 2025, y compris la reconstitution des ressources du Fonds pour la rénovation des bâtiments ;
- 6.6 *Se déclare préoccupé* par les projections de financement de base de l'UBRAF pour 2025 ;
- 6.7 *Prend note* que les niveaux actuels du solde net ne sont pas suffisants pour financer entièrement les allocations de l'enveloppe mondiale et nationale de base prévues pour 2025 pour tous les coparrainants ou le processus de restructuration en 2025 ou 2026 ;
- 6.8 *Rappelle* la décision 20 du 6e CCP de mai 1998 approuvant les règles et procédures régissant l'utilisation du Fonds de réserve opérationnelle ;
- 6.9 *Approuve* la proposition de la Directrice exécutive de prélever les montants jugés nécessaires sur le Fonds de réserve opérationnel, jusqu'à un maximum de US\$ 15 millions, pour couvrir les besoins financiers immédiats de la restructuration du Secrétariat de l'ONUSIDA, et demande qu'un plan sur la manière dont il sera réapprovisionné soit présenté au Conseil de coordination du programme pour approbation lors de sa 57e réunion en décembre 2025;
- 6.10 Rappelant la décision 8.1 de la 51ème réunion du CCP, *exhorte* les États membres à mettre en œuvre les recommandations de l'Équipe spéciale informelle multipartite sur la situation financière de l'ONUSIDA, telles qu'approuvées par le Bureau du CCP ;

- 6.11 *Encourage* les gouvernements donateurs à verser dès que possible leurs contributions au Cadre unifié du budget, des résultats et de responsabilisation pour la période 2022-2026 et à verser des contributions pluriannuelles ;
- 6.12 *Demande* une mise à jour de la méthodologie utilisée pour rendre compte des ressources investies dans les ripostes au VIH menées par les communautés et les ripostes durables au VIH dans le cadre du rapport financier lors de la 58e réunion du CCP en juin 2026 ;

Point 4.3 de l'ordre du jour : Processus et calendrier pour le plan de travail et budget 2026

- 6.13 *Prend note* de la mise à jour du processus et du calendrier pour le plan de travail et le budget 2026 ;
- 6.14 Notant avec préoccupation la réduction très importante des ressources disponibles pour la mise en œuvre du plan de travail et du budget 2024-2025 approuvés par le CCP, *attend avec impatience* de recevoir, lors du CCP de juin 2026, un rapport sur ce qui a été mis en œuvre dans ces circonstances, y compris tout travail visant à soutenir les personnes vivant avec le VIH et les populations clés, ainsi que la programmation du VIH menée par les communautés ;
- 6.15 *Demande* à la Directrice exécutive d'informer le CCP sur la mise en œuvre du plan de travail et du budget 2025 lors des réunions périodiques du Bureau du CCP ;
- 6.16 Rappelant le point de décision 6.2 de la 55ème réunion du CCP, *demande* à la Directrice exécutive de présenter le plan de travail et le budget transitoires d'un an du CUBRR pour 2026, dans le cadre du CUBRR actuel, pour approbation lors d'une session spéciale entièrement virtuelle d'une demi-journée du CCP qui se tiendra le 8 octobre 2025 ;

Point 5 de l'ordre du jour : Aperçu annoté de la prochaine stratégie mondiale de lutte contre le sida (2026-2031)

- 7.1 *Rappelle* le point de décision 6.2a de la 55ème réunion du CCP ;
- 7.2 *Prend note* du plan annoté de la stratégie mondiale de lutte contre le sida 2026-2031 ;
- 7.3 *Demande* à la Directrice exécutive de présenter la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2026-2031, qui doit être élaborée dans le cadre d'un processus consultatif multipartite inclusif et transparent, sur la base des données scientifiques les plus récentes et en tenant compte des discussions de la 56ème réunion du CCP en juin 2025 ainsi que de l'impact de l'évolution rapide de l'écosystème de la santé et du développement, le recul croissant de l'égalité des genres et des droits de l'homme et la stigmatisation et discrimination persistantes dans la réponse mondiale au VIH, à la 57ème réunion du CCP en décembre 2025, pour examen et adoption ;

Point 6 de l'ordre du jour : Rapport sur les recommandations relatives à l'examen du modèle opérationnel du programme commun

- 8.1 *Accueille* le travail et les recommandations du Panel de haut niveau sur un Programme commun de l'ONUSIDA résilient et adapté dans le contexte de la durabilité de la riposte au VIH ;
- 8.2 *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive et du COC sur les recommandations de révision du modèle opérationnel du Programme commun (UNAIDS/PCB(56)25.15) ;
- 8.3 *Accueille* l'articulation claire des quatre fonctions essentielles du Secrétariat : (1) leadership et plaidoyer ; (2) mobilisation et coordination ; (3) responsabilité par le biais de données, d'objectifs et de stratégies ; et (4) engagement communautaire, tout en demandant que les actions visant à lutter contre les inégalités soient intégrées dans ces quatre priorités et rappelant les principes directeurs des travaux de l'ONUSIDA;
- 8.4 *Approuve* le modèle opérationnel révisé du Programme commun, tel que présenté dans ce rapport (UNAIDS/PCB(56)25.15), en notant que des décisions supplémentaires seront prises sur le modèle opérationnel lors de la Session extraordinaire du CCP en octobre 2025 ainsi que lors de réunions ultérieures du CCP conformément aux décisions futures de l'Initiative UN80;
- 8.5 *Demande* à la Directrice exécutive de fournir des mises à jour régulières sur l'opérationnalisation du modèle opérationnel révisé à partir de la 57^{ème} réunion du CCP en décembre 2025 ;
- 8.6 *Demande* à la Directrice exécutive de définir un processus d'examen du modèle opérationnel révisé d'ici la 57^e session du CCP en décembre 2025, en consultation avec les coparrainants et les parties prenantes du CCP, et d'entreprendre cet examen au plus tard en juin 2027 afin d'éclairer la prise de décision du CCP, sous réserve des décisions de l'ECOSOC, sur la poursuite de la transition du Programme commun au sein du système plus large des Nations Unies afin de soutenir les progrès mondiaux vers l'élimination du sida en tant que menace pour la santé publique ;

Point 7 de l'ordre du jour : Mise à jour sur les questions stratégiques de gestion des ressources humaines

- 9.1 *Prend note* de la mise à jour sur les questions stratégiques de gestion des ressources humaines ;
- 9.2 *Demande* à la Directrice exécutive de fournir une mise à jour lors de la 57^{ème} réunion du CCP en décembre 2025 sur la mise en œuvre du processus de restructuration et l'impact sur le personnel, et encourage la prise en compte des

questions en suspens soulevées dans la déclaration de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA (UNAIDS/PCB (56)/25.17) ;

- 9.3 *Demande* à la Directrice exécutive de veiller à ce que la mise en œuvre du modèle opérationnel révisé, y compris la restructuration du Secrétariat, soit menée de manière transparente et équitable, et de faire un rapport lors de la 57^{ème} réunion du CCP ;
- 9.4 *Demande* à la Directrice exécutive de présenter à la 58^e réunion du CCP en juin 2026, dans le cadre de la mise à jour sur les questions stratégiques de gestion des ressources humaines, un aperçu détaillé des critères et de la méthodologie utilisés pour les réductions de personnel, y compris des données ventilées par région, par fonction, niveau et par sexe ;

Point 8 de l'ordre du jour : Déclaration du représentant de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA

- 10.1 *Prend note* de la déclaration du représentant de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA, reconnaissant ses préoccupations concernant l'impact de la restructuration du Secrétariat sur le bien-être du personnel, les connaissances institutionnelles et la capacité à remplir le mandat du Programme commun ;
- 10.2 *Invite* l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA à fournir, à titre exceptionnel, une déclaration actualisée lors de la 57^e réunion du Conseil de coordination du programme ;

Point 9 de l'ordre du jour : Rapports organisationnels de supervision et réponse de la Direction

- 11.1 *Prend note* du rapport de l'auditeur interne pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- 11.2 *Accepte le* rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- 11.3 *Prend note* du rapport du Bureau d'éthique ;
- 11.4 *Accueille favorablement* le rapport annuel du Comité consultatif indépendant externe de supervision de l'ONUSIDA (CCIES) et *attend avec impatience* le prochain rapport en 2026 ;
- 11.5 *Approuve* le mandat révisé du Comité consultatif indépendant externe de supervision de l'ONUSIDA, tel qu'il figure à l'annexe 1 du rapport annuel de l'IEOAC (UNAIDS/PCB(56)/25.21) ;
- 11.6 *Prend note de* la réponse de la direction aux rapports de contrôle organisationnel ;

Point 10 de l'ordre du jour : Renouvellement des mandats du Comité Consultatif Indépendant Externe de Supervision (CIES)

- 12.1 *Rappelle* le point de décision 11.3 de la 53ème réunion du CCP ;
- 12.2 *Prend note* du rapport préparé par le Bureau du CCP sur le renouvellement des mandats du Comité consultatif indépendant externe de supervision de l'ONUSIDA;
- 12.3 *Approuve le* renouvellement exceptionnel des mandats des membres du CCIES de l'ONUSIDA pour 2026-2027, tel que soumis par le Bureau du CCP.

Point 11 de l'ordre du jour : 57ème réunion du Conseil de coordination du Programme

- 13.1 *Rappelle* les décisions intersessions sur les modalités et procédures pour les 56ème et 57ème réunions du CCP ; et
- 13.2 *Convient* que la 57ème réunion du Conseil de Coordination du Programme (16-18 décembre 2025) se tiendra à Brasilia, au Brésil.

[Fin du document]